



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du mercredi 30 mars 2016**

Président : Patrick Broud
Secrétaire de séance : Clothilde Pelletier

Participants :

MM Patrick Broud (FNSA), Antoine Butin (SANET BUTIN), Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Philippe Maillot (Maillot SA), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Marc-Olivier Houel (SARP), Nicolas Becquaert (SUEZ OSIS), Frédéric Vernhes (SARP), Gilles Giora (IDETEC), Bernard Nucci (Malezieux), Loïc Durandeu (Sanitra Fourrier), Alexandre Giudicelli (Sanitra Services), Jean-Jacques Bonnefond (SRA SAVAC), Jean-Pierre Bonnafoux (Bondil/SPGS), Fabrice Erval (SARP), Guy Eveilleau (SARP), Odon Willaume (SAS Willaume), Robert Condamine (FCA), Frédéric Le Bouguenec (SARP), Christophe Alary (SARP Sud-Ouest), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), André Rouet (La THP), Sylvie Frantz (Huwer), Claude Moreau (Rivard), Martin Werckmann (Aquatiris), Stuart Harwood (PBS/S3C), Damien Becquet (APLICA), Sophie Robin (APLICA), Yves Madeline (GEIDE), Gilles Carvallo, Daniel Berthe.

Clothilde Pelletier, Samantha Foulon, Charles Le Boulanger, Léon Taboga (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

Olivier Romain (Saninord) pouvoir à Patrick Broud, Claude Blanc (APLICA) pouvoir à Damien Becquet, Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Martin Werckmann, Pascal Merland (SARP) pouvoir à Frédéric Le Bouguenec Laurent Barbieri (Malezieux), Guillaume Clément (Resology), Philippe Larignon (Baroclean).

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 9 décembre 2015
- 2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération et des syndicats
- 3- Commissions fédérales et S3C
- 4- Congrès 2016 et 90 ans de la FNSA
- 5- Prochains salons (Pollutec, ANC, Parasitec)
- 6- Etat financier
- 7- Questions diverses

En préliminaire à la tenue du Conseil d'Administration, Patrick Boud présente Léon Taboga nouveau chargé de mission qui a rejoint la FNSA le 7 mars dernier en remplacement de Florence Lievyn et qui est chargé de l'animation du SNEA, des délégations régionales FNSA et du SYNABA pour les éléments techniques.

Il présente également Nicolas Becquaert qui a remplacé Edouard Henaut à la direction d'OSIS (SITA AMI) et qui a été invité à participer au présent Conseil.

Il donne ensuite état des pouvoirs et des excusés. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 10h.

Du fait de l'arrivée de nouvelles personnes, il propose de faire un tour de table pour que chacun se présente avant d'aborder l'ordre du jour.

1- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 9 décembre 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre est approuvé à l'unanimité sans observation.

2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération et des syndicats

➤ Dossier TPE/PME

Concernant le dossier assurance, Patrick Broud rappelle qu'un partenariat avec un courtier pour étudier la mise en place de contrats cadre adaptés aux risques de la profession a été engagé depuis fin 2015.

Une liste de 8 entreprises représentatives des différents métiers lui a été transmise en vue d'étudier les contrats actuels et voir les voies d'amélioration.

Du fait d'un problème de santé du courtier, les rendez-vous prévus courant janvier et février ont dû être reportés mais ont repris.

Concernant le projet de convention de partenariat avec le GIE du VAR, et suite à la réunion qui s'est tenue le 7 janvier à la FNSA avec Jacques Olès, un compte rendu a été transmis traçant les bases de cette convention pour analyse par les adhérents du GIE.

La réunion du GIE s'est tenue le 1^{er} mars en présence d'Olivier Taxil.

Les adhérents ont émis des réserves sur quelques points et demandé des compléments d'information.

La FNSA y a apporté réponse par email le 14 mars dernier et a proposé un projet de convention qui reprend les éléments vus le 7 janvier et que rappelle Patrick Broud.

- Adhésion obligatoire réciproque GIE / FNSA et inversement
 - . Pour adhérents actuels non adhérent à la FNSA, éclatement de la cotisation en 900 € pour FNSA et 300 € pour GIE
 - . Pour adhérents actuels adhérents aux deux structures, barème fédéral pour FNSA et 300 € pour GIE.
 - . Pour les adhérents futurs, barème fédéral pour FNSA et pour le GIE montant de cotisation à déterminer par eux.

En échange, la FNSA apportera une contribution de 15 000 € au GIE pour l'animation régionale, la recherche de nouveaux adhérents avec assistance complète des services de la FNSA. Pour les futurs adhérents, qui n'adhéreraient qu'à la FNSA pour des raisons d'absence de besoin en exutoire, un montant complémentaire de 300€/an/adhérent serait ajouté pour complément d'animation régionale correspondant à la gestion de ceux-ci.

La durée initiale de cette convention est prévue pour 3 ans et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Il n'y a pas eu à ce jour de retour du GIE sur cette proposition.

➤ **Amiante**

Guy Eveilleau fait le point sur le dossier amiante où la décision avait été prise d'effectuer également des mesures sur les travaux d'hydro curage des canalisations extérieures.

Pour ce faire, deux actions ont été engagées, d'une part avec l'OPPBTP et d'autre part avec la CRAMIF.

Par rapport à l'OPPBTP, la FNSA a demandé l'extension de la convention CARTO, qui ne concernait que les travaux en hygiène immobilière, à ce type de travaux. Cette extension a fait l'objet d'un avenant à la convention du 17 mars 2015 signée entre l'OPPBTP et la FNSA. Par contre, ces travaux n'entrant pas dans le périmètre CARTO, ils feront l'objet d'une contribution financière de la FNSA à hauteur de 1 000 € HT par mesure.

Au niveau de la CRAMIF, les contacts se sont poursuivis et une réunion s'est tenue le 5 janvier dernier. Le projet est de signer une convention d'assistance technique entre la CRAMIF et la FNSA. La CARSAT de Normandie a également manifesté son souhait d'être associé aux travaux et des contacts ont été établis en ce sens entre la CRAMIF et la CARSAT de Normandie sachant que les différentes CARSAT de France s'informent régulièrement sur le sujet de l'amiante.

L'apport de ces deux structures serait le suivant : pour la CRAMIF ce serait de valider les modes opératoires et pour l'OPPBTP d'être le garant du protocole métrologie et mesure.

Deux chantiers sur la région parisienne pourraient être proposés par les adhérents dans le courant du mois de mai.

Pour terminer sur ce point, Guy Eveilleau incite les entreprises à éviter les initiatives personnelles sur ce sujet car cela pourrait aboutir à des contestations sur les méthodes utilisées.

Enfin, concernant l'hygiène immobilière il indique qu'il y a beaucoup de difficultés à obtenir l'acceptation des bailleurs pour procéder aux mesurages.

Patrick Broud remercie Guy Eveilleau et passe la parole à Yann Madeline pour donner compte rendu du Conseil d'Administration SMI2D qui s'est tenu la veille suite à la démission d'Edouard Henaud (dûe à son changement de fonction au sein de son entreprise) et qui avait été élu à la présidence du syndicat lors du dernier congrès.

➤ **SMI2D**

Yann Madeline rappelle que ce syndicat a eu pour origine le domaine de la collecte des déchets dangereux puis a été étendu à la maintenance industrielle. Malgré le changement de nom du syndicat pour rendre plus lisible cette dernière activité, le SMI2D n'avait pas réussi à se faire vraiment reconnaître sur ce domaine et l'ambition d'Edouard Henaut était de le recentrer sur celui-ci. Dans ce cadre, la candidature de Jean-Luc Robin dirigeant de SODI a été sollicitée et qui a accepté de prendre la présidence du SMI2D.

La tenue de ce Conseil a également été l'occasion de définir les nouvelles orientations à lui donner pour qu'il devienne un acteur majeur de la maintenance industrielle.

Ces orientations sont les suivantes : apporter son expertise aux grands donneurs d'ordre, contribuer aux travaux du S3C et y participer en tant que syndicat professionnel ce qui n'avait pu être le cas avant car il n'en avait pas les experts.

Patrick Broud remercie Yann Madeline et passe la parole à Daniel Flamme pour le SNEA.

➤ **SNEA**

Concernant SINOE et dans le cadre du partenariat FNSA-ADEME, la quatrième campagne d'actualisation des sites de traitement des déchets d'assainissement a débutée le 1^{er} février 2016 pour une durée de 6 mois. Pour ce faire la FNSA s'est adjoint l'aide d'une stagiaire, Morgane Ledanois et qui est encadrée par Samantha Foulon.

Le questionnaire a été envoyé aux exploitants des 1153 sites qui acceptent potentiellement les déchets d'assainissement fin février et début mars et à ce jour 250 réponses ont été reçues dont une vingtaine de nouveaux sites.

Par ailleurs, plusieurs actions de communications ont eu lieu afin de faire connaître cette campagne à un maximum de personnes : sollicitation des adhérents du SNEA, des Conseils Départementaux, de l'ANSATESE...

Les prochaines étapes sont diverses et seront les suivantes : la mise à jour des fiches SINOE devrait commencer le 28 mars et des vagues de relance des exploitants auront lieu toutes les deux semaines à partir de cette date par mail puis par téléphone. En parallèle, un rapport d'avancement sera fourni à l'ADEME fin Avril avec les premiers résultats de l'enquête.

Pour revenir sur les TPE et PME, Loic Durandau indique qu'il a rencontré des indépendants qui considèrent le SNEA comme très parisien.

Il estime qu'il est indispensable d'aller les voir et les rencontrer et suggère de mettre en place des délégués territoriaux avec une feuille de route pour investiguer le terrain rural, ce délégué territorial pouvant être une TPE non adhérente.

Patrick Broud ajoute qu'il a prévu de faire une réunion régionale test en Aquitaine regroupant les adhérents et les non adhérents. Léon Taboga dressera la liste de ces entreprises non adhérentes et les appellera pour les y inviter. L'ordre du jour portera en priorité et essentiellement sur les problèmes locaux.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Gilles Giora pour le SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

Gilles Giora indique que le SYNCRA poursuit ses contacts avec le COFRAC suite à la modification de la portée d'accréditation et la dernière réunion s'est tenue le 10 février.

Contrairement à la précédente, cette portée porte sur les contrôles en général et non plus sur les seuls contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs, le COFRAC ayant pour objectif une utilisation plus importante et généralisée du logo.

Le débat porte notamment sur l'apposition de la marque d'accréditation (qui est le facteur déclenchant des subventions pour les maîtres d'ouvrage) selon les types de contrôles et au vu ou non des règles de l'art.

L'enjeu pour le SYNCRA est de s'assurer que les contrôles de réception sont bien faits de façon conforme aux exigences des textes, référentiels et fascicule 70 tant en terme de procédure que de nombre de points testés.

Une fois les discussions et documents supports finalisés et validés par le COFRAC, ce dernier s'est engagé à œuvrer avec le syndicat pour mener une grande campagne de communication auprès de tous les partenaires, entreprises de pose, maîtres d'œuvre, maître d'ouvrage, agences de l'eau etc.

Le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 qui précisera les règles de l'art en la matière est encore en cours d'élaboration et le syndicat a fait une proposition au ministère sur la fiche concernant son activité.

Une réunion sur les aides des agences qui s'est tenue à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse le 18 mars dernier et à laquelle participait Gilles Giora a permis de réaffirmer la position du syndicat devant de nombreux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.

Enfin, l'ASTEE vient de publier le guide « Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement », qui est en libre chargement sur son site. Il s'agit d'un domaine qui mérite intérêt pour les entreprises de la profession.

Patrick Broud remercie Gilles Giora et passe la parole à Martin Werckmann en l'absence de Christine Bérard excusée.

➤ **SYNABA**

Martin Werckmann indique que le syndicat regroupe environ 100 bureaux d'études sur les 800 existants en France et qui sont des toutes petites structures. Le syndicat est donc très important pour eux mais reste à améliorer la symbiose entre eux pour être plus efficace.

Pour les travaux normatifs, deux groupes de travail fonctionnent l'un sur la norme P16 006 relative à la conception des installations ANC et qui est quasi finalisée et l'autre sur l'infiltration en sortie d'ANC.

Patrick Broud passe ensuite la parole à André Rouet pour le SYFFA.

➤ **SYFFA**

André Rouet indique qu'un Conseil d'Administration s'est tenu le 14 janvier. Suite à la demande de la fédération, a été évoquée la possibilité d'octroyer des tarifs privilégiés pour les adhérents de la FNSA sur lesquels les avis étaient un peu partagés mais qui vont être réétudiés. Il ajoute qu'au-delà du prix, il y a également le côté technique et conseil à valoriser et développer entre le syndicat et la FNSA.

Pour Pollutec, le pôle FNSA-SYFFA sera situé dans le hall 1 et bénéficiera des mêmes avantages qu'auparavant. Une dizaine d'adhérents se sont déjà positionnés ce qui représente une superficie de l'ordre de 1 000 m². Une réflexion est également en cours sur l'animation du pôle FNSA-SYFFA, la démonstration de matériels et l'organisation de visite des délégations étrangères.

Patrick Broud ajoute que concernant le stand commun FNSA/SYFFA/S3C, le souhait est de disposer d'un espace confortable de l'ordre de 38-40 m² avec accueil et buffet quasi permanent.

Concernant l'activité des constructeurs, ceux-ci indiquent qu'elle est bonne avec toutefois des investissements limités en 2016.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Damien Becquet pour APLICA.

➤ **APLICA**

L'association regroupe 70 stations de lavage (sur les 90 existantes en France) et de grosses structures sont venues les rejoindre. Il y a également de petites structures qui se montent mais qui sont un peu justes en termes de réglementaire. On assiste toujours à une guerre des prix avec un marché qui n'évolue pas. Seul le secteur de l'alimentaire tient toujours mais celui de la chimie s'effondre.

➤ **Harmonisation de la communication des syndicats**

Avant de clore ce point sur les syndicats, Patrick Broud passe la parole à Bernard Nucci sur une expérience locale qu'il a vécue et qui concernait plusieurs syndicats de la FNSA.

Bernard Nucci évoque la signature de la charte 88 où plusieurs syndicats de la fédération étaient signataires en plus de la FNSA.

Pour ceux-ci, rien n'indiquait leur appartenance à la FNSA et les adresses y figurant étaient locales alors que la FNSA ou ses syndicats n'ont qu'une adresse nationale.

Pour clairement faire apparaître cette appartenance, il est décidé d'intégrer sous le logo de tous les syndicats la mention : « Syndicat affilié à la FNSA ».

Par ailleurs et concernant la communication en général, il faut que chacun veille à ce qu'elle passe systématiquement par la structure nationale.

Patrick Broud remercie tous les intervenants et passe la parole aux présidents des commissions fédérales.

3- Commissions fédérales et S3C

➤ Commission sociale

Frédéric Vernhes fait le point des différents dossiers suivis par la commission sociale en commençant par la révision des minima conventionnels.

Deux réunions se sont tenues sur le sujet. Les demandes de syndicats étaient de + 2% et la FNSA a proposé un accord à la signature de +0,5%.

Aucune organisation salariale ne l'ayant signé, la FNSA a décidé de prendre une décision unilatérale à hauteur de + 0,4% ainsi que pour les indemnités de repas et d'astreintes et une note d'information sera transmise aux adhérents sous quelques jours. Patrick Broud rappelle que la commission ne s'occupe que des minima alors qu'en entreprise les négociations sont sur les salaires réels.

Concernant la pénibilité, la FNSA a commencé à travailler à l'élaboration d'un référentiel de branche sur les 10 facteurs de pénibilité.

Ce référentiel a davantage pour objectif de constituer un « mode d'emploi » pour les entreprises afin de les accompagner dans leur déclaration annuelle des facteurs de pénibilité auxquels certains de leurs salariés pourraient être exposés.

Pour autant, la question se posait de savoir quelle position politique adopter vis-à-vis de celle de la CGPME qui préconise aux branches de ne rien engager sur le thème de la pénibilité estimant que l'inactivité des branches sur ce sujet aurait pour conséquence de mettre le gouvernement face à l'impossibilité d'appliquer cette mesure.

Les membres du CODIR, réunis le 26 février dernier ont décidé de poursuivre l'élaboration du référentiel pour être opérationnel au 1^{er} juillet 2016 mais sans, pour le moment, prévoir de demande d'homologation auprès du Ministère du travail dans l'attente des suites qui seront données à ce dossier par la puissance publique.

Au niveau de la formation, les membres de la CPNE avaient validé la mise en place de la liste de branche des formations éligibles au titre du compte personnel de formation le 24 novembre dernier. Celle-ci a été alimentée au cours des CPNE du 3 février et 10 mars derniers, ajoutant notamment les formations CATEC.

Par ailleurs, concernant le socle de compétences, la CPNE a décidé de laisser les COPAREF (Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation) délivrer ce socle aux salariés de la branche.

Enfin, la première promotion du CQP AMI devrait être présentée devant le jury de la CPNE en juin 2016.

Concernant la représentativité patronale, la FNSA a poursuivi le recueil des données auprès de ses adhérents et commencé à travailler avec son commissaire aux comptes pour préparer les documents qui seront à déposer pour la candidature de la fédération à cette représentativité.

Concernant la médiation et depuis le 1er janvier 2016, tous les professionnels ont l'obligation de proposer à leurs consommateurs un médiateur pour tous litiges nationaux ou transfrontaliers qui les opposent.

Une réunion s'est tenue à la CGPME sur le sujet et des contacts vont être pris avec la plateforme MEDICYS (issue de la chambre des huissiers de justice) dans l'optique de référencer et proposer un médiateur compétent pour l'ensemble des entreprises de notre secteur d'activité.

Patrick Broud remercie Frédéric Vernhes et passe la parole à Stuart Harwood pour S3C.

➤ **S3C**

Le rythme des examens est toujours très soutenu et 433 ont été réalisés depuis le début de l'année 2016 avec une réalisation probable à fin d'année de 1 500 examens.

Le taux de réussite est de 67% - 68% ceci étant dû à une préparation insuffisante des candidats, et les difficultés rencontrées par les candidats portent plus sur la partie pratique que sur la partie théorique.

Du fait du grand nombre d'examens réalisés, la situation financière de S3C a considérablement changée et son chiffre d'affaires s'élève à 365 000 € à fin 2015. Par ailleurs le nombre d'adhérents progresse avec un part désormais plus importante d'entreprises qui ne sont pas adhérente de la FNSA. Compte tenu de cette expansion, il est maintenant temps de réfléchir à la mise en place d'une organisation beaucoup plus structurée.

La question est posée de savoir si le prix des examens est le même pour les entreprises qu'elles soient adhérentes ou non également à la FNSA.

Stuart Harwood répond que le prix est le même pour tous et que s'il était envisagé de le modifier cela devra être vu au niveau du Conseil d'Administration du S3C qui compte plusieurs représentants de la FNSA et du SMI2D.

Patrick Broud évoque le problème des référentiels existant entre ceux du SIR et ceux de S3C et demande s'il serait possible qu'un représentant du SMI2D accompagne Stuart Harwood au prochain Conseil d'Administration du SIR.

Stuart Harwood indique que les gens du SIR ont changé et qu'il connaît depuis longtemps celui qui va s'en occuper.

Pour établir la liste des différents entre les deux organismes, il propose que 4 à 5 personnes du SMI2D se retrouvent avant l'Assemblée Générale de S3C du 12 avril pour la dresser.

Pour Claude Moreau le plus important et le plus urgent c'est le matériel et aussi bien sur le pompage que sur la HP.

La CNAM est également en train de s'intéresser au sujet et il pourrait être possible qu'elle s'oriente vers une recommandation à caractère technique éventuellement complétée par une recommandation sur la certification de personnes.

Patrick Broud remercie Stuart Harwood et passe la parole à Daniel Berthe pour Qualitass.

➤ **Qualitass**

La dernière commission d'attribution s'est tenue le 1^{er} mars et 8 dossiers ont été étudiés.

A ce jour il y a 78 % d'attributaires à jour, 17 dossiers en retard et la progression des petites entreprises reste encore faible.

Les audits fonctionnent bien et une dizaine sont programmés.

Concernant Qualitass Immo, les activités couvertes ont été simplifiées et regroupées en 4 activités principales :

- Curage, Détartrage et Désinfection des colonnes et des canalisations (EU, EP, parking sous-sol, horizontales et verticales, VO, Caméra, ...)
- Hygiène 3D (désinsectisation, dératisation et désinfection, Nettoyage hottes cuisine, ...)
- Pompages (dégorgement, pompages, ...)
- Maintenances diverses en immobilier (réparation génie civil, VMC, Pompes de relevage, ...).

4- Congrès 2016 et 90 ans de la FNSA

Concernant le Congrès 2016 et les 90 ans de la FNSA, Patrick Broud indique que suite à la dernière réunion du CODIR, une option a été mise au PALAIS DU PHARO (qui surplombe le vieux port de Marseille) les 13 et 14 octobre.

L'organisation suivante est proposée :

Jeudi soir : Soirée d'ouverture des 90 ans

Vendredi matin :

- Tenue des Assemblées Générales
- puis intervention d'une personne extérieure qui pourrait par exemple parler de l'évolution du métier en prenant pour cas la ville de Marseille

Déjeuner

Vendredi après-midi : Visite du MUCEN et/ou visite de la ville de Marseille en petit train

Fin du Congrès vers 17-18h

Concernant l'intervenant extérieur, Marc Olivier Houel a proposé quelques noms et Jean-Pierre Bonnafoux suggère qu'un élu s'exprime sur le Parc des Calanques et toute la méditerranée.

Il est décidé que le prochain CODIR étudiera toutes ces propositions.

Au niveau du coût pour les participants, il est proposé de rester aux alentours de 350€ par personne comme à Avignon, le reste étant pris en charge par la FNSA.

5- Prochains salons (Pollutec, ANC, Parasitec)

Le salon ANC se tiendra les 19 et 20 octobre 2016 à Bourg en Bresse. La FNSA a prévu d'y tenir un stand avec ses adhérents locaux.

Le salon Parasitec a lieu à Paris Event Center (La Villette) les 16, 17 et 18 novembre 2016. Là également la FNSA aura un stand aux mêmes conditions qu'en 2014.

De plus le salon a proposé de créer un « ilot » regroupant les équipementiers sous l'égide de la fédération mais qui s'avère difficile pour les adhérents du SYFFA du fait de la proximité de Pollutec.

Pour rappel, le salon Pollutec qui a précédemment été évoqué aura lieu à Lyon du 29 novembre au 2 décembre 2016.

6- Etat financier

Philippe Maillot donne état des résultats provisoires 2015.

On note un petit repli au niveau des cotisations qui ne progressent plus. Le coût du Congrès a été de 22 500 € et les revenus financiers sont en retrait de 40 %.

Le compte de résultats et bilan définitifs seront présentés lors du prochain conseil d'administration pour approbation.

7- Questions diverses

➤ GEIDE

Yves Madeline indique que le GEIDE a tenu son Assemblée Générale le 3 février dernier et renouvelé ses instances. Il a été décidé de s'adjoindre un stagiaire à compter de juillet 2016 et pour une durée de 6 mois. Ses tâches seront de recueillir les retours d'expérience des communes ou industries ayant subi des catastrophes naturelles ou industrielles à l'aide du questionnaire élaboré par le groupement. Ces retours serviront de base dans les discussions sur les nouveaux plans régionaux qui se mettront en place à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui devront être finalisés 18 mois plus tard.

Sans autre point à l'ordre du jour, Patrick Broud lève la séance à 13h en remerciant les administrateurs de leur participation.
